

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 6^e jour du mois de mars 2017, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings, Suzanne Beaudin et Ève Darmana et MM. les conseillers Marc Perras et Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Jacques Bissonnette.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017;
- 1.5 Acceptation des comptes;
- 1.6 Information se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant le brûlage;
- 2.2 Information se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Demande de subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017 (400 000 \$);
- 3.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 3.3 Information se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Résultat de propositions pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes, des paniers suspendus de la municipalité incluant le centre communautaire, la bibliothèque, la Caisse Desjardins et l'église;
- 6.2 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2017.03.053 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2017.03.054 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2017.03.055 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

ADOPTÉE

(1.4)
2017.03.056 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017.

ADOPTÉE

(1.5)
2017.03.057 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 187 239,75 \$.

ADOPTÉE

(1.6) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRÛLAGE**

La conseillère Mme Ève Darmana donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement concernant le brûlage.

(2.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2017.03.058 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017 (400 000 \$)

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de La Minerve d'entreprendre des travaux de réfection et de pavage sur les chemins suivants : Isaac-Grégoire Sud, Després, des Pionniers, Pépin et des Fondateurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas les fonds nécessaires à ses réalisations.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de La Minerve demande une aide financière de 400 000 \$ au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, pour entreprendre des travaux de réfection et de pavage sur les chemins suivants : Isaac-Grégoire Sud, Després, des Pionniers, Pépin et des Fondateurs.

ADOPTÉE

(3.2)
2017.03.059 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 302 189 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des locaux un (1) et deux (2) ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de La Minerve informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

(3.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2017.03.060

RÉSULTAT DE PROPOSITIONS POUR FLEURIR ET FAIRE L'ENTRETIEN DES BOÎTES À FLEURS, DES PLATES-BANDES, DES PANIERS SUSPENDUS DE LA MUNICIPALITÉ INCLUANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE, LA BIBLIOTHÈQUE, LA CAISSE DES JARDINS ET L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les propositions, soit le 24 février 2017, à 15 h 30, une (1) seule proposition a été reçue, soit celle de Monsieur Martin Rivet, pour un montant de 9 999 \$, non taxable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de monsieur Martin Rivet pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes, des paniers suspendus de la municipalité incluant, notamment, le centre communautaire, la bibliothèque, la Caisse Desjardins et l'église au montant de 9 999 \$, non taxable, selon la demande de proposition et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.
2017.03.061

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 12.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette,
Maire

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2017.03.057, 2017.03.060.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière